



COMMUNIQUE DE PRESSE



Le 10 mai 2016

Réunion de Coordination de la FIR Antananarivo

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) organise du 17 au 20 mai 2016 à Saint-Denis de la Réunion, en partenariat avec la Direction Générale de l'Aviation Civile française, la Réunion de Coordination de la Région d'Information de Vol (FIR) Antananarivo.

Cette rencontre regroupera des experts des différents centres opérationnels de la FIR Antananarivo (Ivato, Toamasina, Mahajanga, Moroni et Saint Denis) mais également des centres des pays voisins (Afrique du Sud, Ile Maurice, Seychelles, Mozambique, et Tanzanie) et du Bureau régional de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) pour l'Afrique de l'Est et du Sud (ESAF).

Elle a pour but d'assurer une meilleure coordination entre les différents centres de contrôle aérien, conformément aux recommandations et dispositions de l'OACI relatives à la mise en place de cadres de concertation et d'échanges pour une gestion sûre et efficace du trafic aérien.

Les réunions de coordination FIR permettent également de définir, de façon concertée, les actions d'amélioration de la qualité des prestations fournies aux usagers de l'air en vue d'assurer une meilleure sécurité des vols, à travers une évaluation efficace de la gestion des interfaces entre centres de contrôle aérien.

Divers sujets liés à la sécurité de la navigation aérienne dans l'Océan Indien seront évoqués, notamment la gestion du trafic aérien, les télécommunications aéronautiques, la navigation, la surveillance, l'assistance météorologique à la navigation aérienne, la gestion de l'information aéronautique, la recherche et le sauvetage.

Les FIR sont des régions homogènes d'espace aérien censées couvrir efficacement les structures des routes aériennes ; leurs limites sont indépendantes des limites territoriales des Etats membres. L'ASECNA est chargée de la gestion de six (6) Régions d'Information de Vol (FIR) définies par l'OACI. Parmi ces FIR, celle dite d'Antananarivo qui comprend les espaces aériens terrestres et maritimes de Madagascar, des Comores, de la Réunion et de plusieurs autres îles de l'Océan indien, ainsi que des espaces aériens internationaux où l'ASECNA partage la responsabilité de la gestion du trafic aérien avec d'autres fournisseurs de service dont la DSNA-OI.

Contact Presse : Harouna KINDO, Responsable Communication ASECNA

Email : kindohar@asecna.org

hkindo@yahoo.fr

Tel : (221)773753669 et 338496723

L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) est un établissement public à caractère international créée en 1959. Elle a pour mission essentielle de fournir des services de circulation aérienne sur un espace de 16,1 millions. Ses Etats membres, au nombre de 18, sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, la France, le Gabon, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

En outre, L'ASECNA développe des capacités liées au management des aéroports, aux études et réalisation d'infrastructures aéronautiques, à la maintenance des équipements aéronautiques, à la calibration des instruments d'aide à la navigation aérienne et à la formation aux métiers de l'aviation civile.